

## **Décisions prises par la directrice générale en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

**DG132-0922 Autorisation de la directrice générale pour le mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le dépôt du mandat 2022-8047-50 Fournitures de bureau en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

le mandat confié au CAG pour l'acquisition de fournitures de bureau par appel d'offres publics pour un contrat à commande à un seul fournisseur pour l'ensemble du Centre de services scolaire des Draveurs.

**DG133-0922 Autorisation de la directrice générale pour l'avenant numéro 3 aux contrats en entretien sanitaire – Ajustement des heures de conciergerie au contrat d'entretien sanitaire en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

d'ajouter l'avenant numéro 3 au contrat en entretien sanitaire pour ajuster les heures de conciergerie en raison de la recommandation du MEQ à la firme Nasco entretien ménager d'immeubles Inc. pour la période du 29 août 2022 au 22 juin 2023.

| Nombre d'heures ajoutées par jour | Établissement                                  | Nombre d'heures ajoutées par jour | Établissement  |
|-----------------------------------|--|-----------------------------------|--|
| <b>SECTEUR 1</b>                  |  | <b>SECTEUR 2</b>                  |  |
| 7,25                              | de la Traversée (édifice Lavigne)              | 3,00                              | de l'Escalade  |
| 4,00                              | de la Traversée (édifice Sainte-Maria-Goretti) | 3,50                              | de l'Odyssée (édifice Jean XXIII)                    |
| 3,50                              | des Belles-Rives                               | 4,00                              | de l'Odyssée (édifices St-René Goupil et maternelle) |
| 4,50                              | du Bois Joli                                   | 5,00                              | des Trois-Saisons (édifice Saint-Pie X)              |
| 2,50                              | La Sablonnière                                 | 7,00                              | des Trois-Saisons (édifice Lavictoire)               |
| 2,50                              | du Cheval Blanc                                | 2,25                              | Carle  |
| 2,25                              | L'Équipage                                     | 4,00                              | des Apprentis-Sages                                  |
|                                   |  | 5,00                              | CFPCO (édifice Broadway)                             |
|                                   |  | 5,50                              | CFPCO (édifice Maloney)                              |
| 26,50                             | Ajout d'heures quotidiennes secteur 1          | 39,25                             | Ajout d'heures quotidiennes secteur 2                |

| SECTEUR 3  |  | SECTEUR 4 |  |
|--|--|-----------|--|
| 4,00   | de l'Envolée   | 4,00      | de Touraine (édifice George-Étienne-Cartier) |
| 9,00   | du Nouveau-Monde (édifices Mgr Lemieux, Renaud, St-Rosaire et maternelle Paquin) | 5,00      | de Touraine (édifice Riviera)                |
| 4,50   | L'Oiseau Bleu  | 4,00      | du Vallon                                    |
| 7,00   | de la Montée   | 4,00      | Massé  |
| 2,50   | des Cépages  | 2,25      | de la Rose-des-Vents                         |
| 5,00   | Le Tremplin  | 2,25      | de l'Orée-des-Bois                           |
| 4,00   | CÉA (édifice Nouvel-Horizon)   | 4,25      | Sainte-Élisabeth                             |
| 36,00  | Ajout d'heures quotidiennes secteur 3  | 4,25      | La Source                                    |
|  |  | 2,00      | du Sommet                                    |
| SECTEUR SECONDAIRE   |  | 3,00      | CÉA (édifice L'Escale)                       |
| 14,00  | Polyvalente Le Carrefour   | 4,00      | de la Colline                                |
| 19,00  | Polyvalente Nicolas-Gatineau   |           |  |
| 7,00   | Polyvalente de l'Érablière   |           |  |
| 7,00   | École secondaire du Versant  |           |  |
| 47,00  | Ajout d'heures quotidiennes secteur secondaire                                   | 39,00     | Ajout d'heures quotidiennes secteur 4        |
| <b>Total d'heures ajoutées quotidiennement : 187,75 heures pour les 4 secteurs</b> |  |           |  |

|  |                           |
|--|---------------------------|
| Taux horaire d'un concierge pour 2022-2023 : | <b>29,75 \$</b>           |
| Total quotidien pour l'avenant 3 :           | <b><u>5 585,56 \$</u></b> |

**DG134-0922 Autorisation de la directrice générale pour la nomination de la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

La nomination de madame Pascale Boulay, Coordonnatrice et Avocate au Service du secrétariat général et des communications Centre de services scolaire des Draveurs comme personne responsable de l'accès aux documents et celle de responsable de la protection des renseignements personnels au sein du

**DG135-0922 Autorisation de la directrice générale pour l'entente de service entre le Consortium Centre Jules Léger et le Centre de services scolaire des Draveurs pour l'année scolaire 2022-2023 en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

la signature de l'entente de service pour les services scolaires de quatre élèves par le Consortium Centre Jules Léger situé au 281 Lanark avenue, Ottawa (ON) K1Z 6R8 au montant de 307 092,44 \$ pour l'année scolaire 2022-2023.

**DG136-0922 Autorisation de la directrice générale pour un mandat confié à Collecto pour la fabrication et l'installation de stèles identitaires (enseignes) en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

de confier le mandat à Collecto pour l'acquisition et l'installation des stèles identitaires pour l'école des Apprentis-Sages.

**DG137-0922 Autorisation de la directrice générale pour la signature d'un avenant prolongeant les contrats de transport exclusif entre le Centre de services scolaire des Draveurs et les entreprises de transport Autobus Campeau Inc., R et R Perron Inc. et Bigras Transport Inc. en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

la signature d'un avenant prolongeant les contrats qui venaient à échéance le 30 juin 2022, et ce, jusqu'au 30 juin 2023 avec les entreprises de transport Autobus Campeau Inc, ayant une place d'affaires au 592, St-René Est, local A, Gatineau (Québec) J8P 6J3, R et R Perron Inc., ayant une place d'affaires au 5, chemin Paquin, Val-des-Monts (Québec) J8N 2S4 et Bigras Transport Inc. et au coût des devis proposé en lien avec l'entente de principe du 19 août 2022, soit d'une valeur moyenne annuelle de 75 711,37\$ par véhicule pour un total de 145 autobus.

**DG138-1022 Autorisation de la directrice générale pour la signature d'une entente de services pour la disposition de biens excédentaires entre le Centre de services scolaire des Draveurs (CSSD) et le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

la signature d'une entente de services pour la disposition de biens excédentaires entre le Centre de services scolaire des Draveurs et le Centre d'acquisitions gouvernementales.

**DG139-1022 Autorisation de la directrice générale pour la convention d'aide financière entre le ministère de l'Éducation et le Centre de services scolaire des Draveurs, en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

la convention d'aide financière entre le ministère de l'Éducation et le Centre de services scolaire des Draveurs pour la somme de 50 000 \$ afin de soutenir la mobilité des élèves en formation professionnelle.